

DELIBERATION 2013-02

**SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD PAS-DE-CALAIS NUMERIQUE »**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**OBJET : ELECTION DES VICE- PRESIDENTS**

Le onze juillet deux mille treize, à Lille, le Comité syndical du « Syndicat mixte ouvert Nord Pas-de-Calais Numérique », s'est réuni au Conseil Régional sur convocation en date du quatre juillet deux mille treize sous la présidence de Monsieur Patrick KANNER, Président du syndicat mixte.

**Présents : 15**

**Excusés : 2**

**Pouvoirs : 2**

**Absents : 1**

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral portant création du syndicat mixte,

Vu les statuts du syndicat,

Considérant qu'aux termes de l'article 8 des statuts, il appartient au comité syndical de désigner deux vice-présidents,

Considérant que dans ces conditions, le comité syndical doit élire deux vice-présidents,

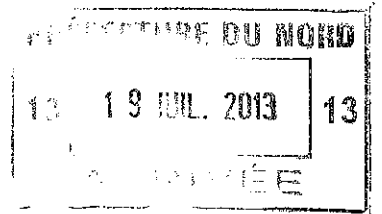
Après appel des candidatures, Monsieur le Président propose au comité syndical les candidatures suivantes pour occuper les fonctions de vice-présidents :

- Monsieur Philippe RAPENEAU

- Monsieur Jean-Claude JUDA

Aucun autre élu n'étant candidat pour occuper ces fonctions, il est procédé au vote à bulletin secret.

*Aex*



**Le Comité syndical, après avoir procédé au vote,**

**Prend acte de :**

- L'élection en qualité de vice-présidents de :
  - Monsieur Philippe RAPENEAU
  - Monsieur Jean-Claude JUDA

**Adopté par :**

- 17 voix pour
- Aucune voix contre
- Aucune abstention

Pour extrait conforme :  
Le Président du syndicat, Monsieur Patrick KANNER

Transmis au contrôle de légalité le :